RÉGIONALE DU FOOTBALL DIVERSIFIÉ
SECTION FUTSAL

Procès-Verbal du 29 janvier 2025 au siège de la LRF à Saint Denis

---

- **Ordre du jour :**

1) ACCUEIL DES CLUBS ET SECTIONS FUTSAL
2) PRÉSENTATION DE LA COMMISSION RÉGIONNALE FOOT DIVERSIFIÉ
3) PROPOSITION ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2025
4) QUESTIONS DIVERSES

1) ACCUEIL DES CLUBS ET SECTIONS FUTSAL

Clubs présents :
AO LANGEVIN - ENTENTE SAINT LEUSIEN – FUTSAL CLUB PIEDS CARRÉS - RC AUSTRAL - UNIR OCEAN INDIEN – FUTSAL CLUB SPORTIF PYTHON – PALMISTE UNITED – SECTION CLUB AS SAINT ROSIENNE – SC FUTSAL DYONISIEN – SECTION CLUB AS BRETAGNE

Allocution du Président de la LRF :
Le président de la LRF, Mr MORISCOT Rosaire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les présidents des clubs et sections futsal, en les remerciant de leur présence et de leur investissement pour le foot en salle et en soulignant que la LRF fera une dotation de ballons avant le début des compétitions.

2) PRÉSENTATION DE LA COMMISSION RÉGIONNALE FOOT DIVERSIFIÉ

- Président : Jacky AMANVILLE
- Vice-Président : Shakir AKHOONE (section futsal)
- Vice-Président : Marius HOAREAU (section foot entreprise)
- Secrétaire général : Karim LAURET

MEMBRES :

- Xavier BOTH
- Arsène ABLANCOURT
- Thierry MAHAVANDE
- Dany YCARD

3) PROPOSITION ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2025

La Commission transmettra au Comité Directeur de la Ligue, la proposition de modification du règlement Futsal pour la Saison 2025 :

En régionale 1 : chaque club devra avoir un éducateur et un arbitre (diplômé ou en formation)
Les clubs ayant engagé une deuxième équipe en départementale 1 devra avoir obligatoirement un cachet A sur les licences de l'équipe de Régionale 1 et le cachet B sur les licences de l'équipe de la départementale 1.

ATTENTION :

- Les licenciés cachet A pourront évoluer en équipe départementale 1 dans la limite de 2
- Les licenciés cachet B pourront évoluer en équipe Régionale 1 en nombre illimité.

En départementale 1 : Chaque club devra fournir à minima un arbitre capacitaire qui devra officier pour 10 matchs minimum

LE TEMPS DE JEU :

En championnat **:** sera de 2 fois 25 minutes dont les 5 dernières minutes de chaque Mi-Temps seront en stop chrono

En coupe : sera de 2 fois 20 minutes en stop chrono à partir des demi-finales

INDÉMNITÉS ARBITRE :
Les arbitres auront un défraiement de 50 euros pour la régionale 1 et de 40 euros pour la départementale 1 qui sera réglé par les clubs recevants.

LA NUMÉRTOTATION DES MAILLOTS
Elle se fera obligatoirement de 1 à 15.
Chaque club devra avoir une tenue identique pour les deux gardiens

CLUBS RECEVANTS :

- Les clubs recevants devront prévoir et mettre à disposition des chronos

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue Réunionnaise de Football dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 49 du Règlement Intérieur de la Ligue Réunionnaise de Football 2025.

Le Président de la Régionale du Football Diversifié
Jacky AMANVILLE

Le secrétaire
Karim LAURET